



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #453, SOIT LE RÈGLEMENT #528 (CONCERNANT LA POLLUTION VISUELLE, LES POULES ET LA CRÉATION DE LA ZONE AF-9)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 octobre 2021, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 528 modifiant le règlement de zonage n° 453 (concernant la pollution visuelle, les poules et la création de la zone AF-9) ».

Ce présent projet de règlement n°528 aura pour objet de modifier l'Annexe B du Règlement de zonage no 453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9 ainsi que de s'assurer de la concordance de notre règlement de zonage avec les nouvelles dispositions du règlement #523-1 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

CONSULTATION ÉCRITE

Dans le contexte de la pandémie actuelle (Covid-19) et suivant le décret du 5 février 2021 portant le numéro 102-2021, la consultation publique prévue à la LAU est remplacée par la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Conformément à ce décret, toute procédure qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens faisant partie du processus décisionnel du conseil de la Municipalité, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une « **consultation publique écrite** » afin de permettre à toute personne de transmettre ses commentaires par écrits, soit par courriel (info@ham-nord.ca) ou par courrier et ce, **durant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 2 novembre 2021.**

Cette « consultation publique écrite » permettra au conseil municipal de recevoir les commentaires et questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DOCUMENTS

Une copie du projet de règlement ainsi que la grille des usages et des normes peuvent être consultés au bureau de la Municipalité. Une copie peut également être transmise à toute personne qui en formulera la demande par courriel, en adressant la demande à l'adresse suivante : info@ham-nord.ca. Une copie de ces documents peut également être consultée sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse : www.ham-nord.ca

Toute personne qui a des questions relativement à l'un ou l'autre des projets de règlements peut également communiquer directement avec M. Mathieu Couture, au numéro 819-344-2424.

DONNÉ À HAM-NORD, ce 18^e jour d'octobre 2021.

**Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier**